

Risques et visions

Martin Hailer, traducteur diplômé et écrivain, vit depuis plus d'un an avec une contribution d'assistance de l'AI. Sa recherche d'un appartement adapté aux handicapés à Lucerne a été pour lui comme un saut dans l'eau glacée. Après plusieurs essais il trouva finalement un logement lui convenant.

Appartement 1, quartier de l'Almend: lorsque l'agent immobilier sort de sa voiture et voit mon fauteuil roulant, on peut voir sur son visage ce qu'il pense: «Vous ne pourrez jamais vous offrir cet appartement...» Ma compagne et moi savons qu'il a raison, mais nous visitons quand même cet élégant appartement de 4 ½ pièces. Nous admirons le bel aménagement cuisine-salle de séjour ainsi que la vue magnifique, puis retournons à la réalité.

Depuis janvier 2012, je touche la contribution d'assistance de l'AI. Elle permet de gérer sa vie soi-même, avec des libertés et des possibilités inimaginables précédemment. Pour ma compagne et moi, il est évident que ce serait un appartement idéal pour vivre ensemble, mais c'est une noix difficile à casser, car le supplément maximal pour le loyer que verse la caisse de compensation ne suffit pas pour la plupart des logements jugés adaptés aux handicapés.

Appartement 2, Lucerne-Littau: ce logement (à un prix convenable) au rez-de-chaussée, avec la grande terrasse, me plaît, bien que les portes soient un peu étroites et promettent des coudes écorchés. Malheureusement le fauteuil roulant qui entrerait dans la salle de bains de cet appartement «adapté aux handicapés» n'existe pas encore. Je bougonne que se doucher est en tous cas surestimé dans notre société, tout en sachant même sans le regard sévère de ma compagne, que cet appartement est hors jeu!

Il n'est pas facile de trouver quelque chose de convenable, même sans le facteur rabat-joie qu'est l'accessibilité en fauteuil roulant. La machine chercheuse de Procap ne trouve qu'une poignée d'options conformes à nos besoins. Et cela



Martin Hailer, romancier et traducteur.

Photo: mis à disp.

bien que depuis des décennies la législation du canton de Lucerne exige l'accessibilité des fauteuils roulants dans les immeubles d'habitation. – Nous commençons à nous demander si un appartement nous convenant existe vraiment!

Appartement 3, Gerliwilstrasse: nous sommes fiers de notre idée de rechercher un loft; car s'il y a peu de cloisons, il y a beaucoup de place de manœuvre. Toutefois, la vue sur la triste cimetière des trains est si déprimante que nous décidons de continuer à chercher.

L'accessibilité en fauteuil roulant est naturellement un critère contraignant qui exige des compromis. Mais ma compagne et moi estimons ne pas vouloir faire trop de sacrifices et finalement notre premier appartement commun doit nous plaire.

Appartement 4, Gisikon: le correcteur automatique demande si nous voulons dire «risques» – en allemand «Risiko» –, lorsque nous tapons «Gisikon». Sa question est justifiée, car cette petite commune est assez loin, avec les transports publics, des villes de Lucerne et Zoug, où des assistants médicaux sont faciles à trouver. Un vrai handicap. Mais le loft est magnifique et pour nous abordable.

Nous décidons de nous en tenir à la seconde proposition offerte par le mot Gisikon («Voulez-vous dire vision?») et nous demandons le formulaire d'inscription. *Martin Hailer*

Services de consultation cantonaux

Vous y trouverez les spécialistes pour toutes les questions relatives à la mise en œuvre pratique de la construction sans obstacles dans votre canton www.construction-adaptée (services de consultation)

Information: Les directives «Habitats pour personnes âgées» seront traduites en français et distribuées aux lecteurs du bulletin d'info jusqu'à la fin de l'année 2014.

Editeur: Centre Suisse pour la construction adaptée aux handicapés, Kernstrasse 57, 8004 Zurich, T 044 299 97 97, F 044 299 97 98
Résponsable: Andrea Holenstein, communication.

Photos/illustrations: Centre suisse, Fond. Denk an mich, Ursus/Grafik, Juliet Haller. Couverture: Markus Koller (BöV, I.), Abo Yildirim (en chaise)

Tirage: 400 ex. en français, 2000 ex. en allemand. *Impression:* Alder Print und Media AG, 9125 Brunnadern. *Traduction:* Gudette Shapira

N° 57 – Juillet 2014

Info

construction-adaptée

Tout est bien qui finit bien – guichets postaux à hauteur de fauteuil



Schweizerische
Fachstelle
für
behindertengerechtes
Bauen

Centre suisse
pour
la construction
adaptée
aux handicapés

Centro svizzero
per
la costruzione
adatta
agli handicappati

Le Service public est aussi pour les clients en fauteuil roulant

Lors de la conception de nouveaux guichets, fabriqués en série, la Poste a «oublié» ses clients handicapés. Aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée par des négociations et ce n'est qu'après une action coordonnée du conseiller national Christian Lohr et un recours, que la Poste accepta de revoir sa stratégie en matière de guichets. Le résultat positif obtenu est un guichet convenant aux fauteuils roulants que la Poste installera dans toute la Suisse à partir du 1er juillet 2014.

En 2010 déjà, le service de consultation lausannois AVACAH (Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées) avait constaté que lors de la rénovation de la poste à Ecublens (VD) personne n'avait pensé aux personnes en fauteuil roulant. Seuls avaient été prévus des guichets ne pouvant être utilisés que debout. L'AVACAH introduisit un recours contre ce désavantage des utilisateurs de fauteuil roulant. Elle exigea – en s'appuyant sur la LHand (Loi sur l'égalité des handicapés) et la norme SIA 500 – qu'au moins un guichet de poste soit accessible en fauteuil roulant.

Après que la Poste, à la suite de plusieurs rounds de négociations se soit engagée par écrit à mettre au point un guichet conforme à la LHand, l'AVACAH retira son recours. La Poste semblait disposée à accepter les requêtes de ses clients handicapés.

Guichets adaptés aux fauteuils roulants non prévus

Mais par la suite, cette supposition s'avéra trop optimiste. En 2012, deux ans plus tard, lors de la rénovation de la poste d'Othmarsingen, dans le canton de Soleure, on construisit à nouveau des guichets qui devaient être utilisés debout et arrivaient à hauteur d'épaule des handicapés (voir photo). La Poste avait oublié le résultat des négociations avec l'AVACAH de 2010, ou bien n'en avait pas entendu parler au-delà de la barrière des röstis! Le service de consultation soleurois pour la construction sans obstacle de Procap estima à juste titre que c'était inacceptable et prit contact avec la Poste. Il n'était plus

possible de modifier les guichets d'Othmarsingen, mais les discussions avec la Poste mirent en évidence le fait que des guichets adaptés aux handicapés n'étaient pas prévus dans les rénovations futures.

Service à une «petite» table

C'est alors que réagirent immédiatement les trois organisations membres du Réseau de la construction adaptée aux handicapés (Centre suisse, Procap et Pro Infirmis). Il était impensable que la Poste, un des principaux services publics, installe dans toute la Suisse des guichets inutilisables par les personnes en fauteuil roulant. L'organisation faîtière Egalité Handicap donna tout son soutien à cette position, estimant que la Poste, organisation financée par la Confédération, se devait tout particulièrement d'appliquer les qualités requises par la LHand et la norme SIA 500. Il s'ensuivit durant l'année suivante de nombreux échanges de courriels, d'appels téléphoniques et de difficiles rencontres. Finalement, pour montrer sa bonne volonté, la Poste mit au point une table de secours près du modèle actuel de guichet, mais les utilisateurs de fauteuil roulant se sentirent mis de côté et discriminés par cette «petite» table.

Le conseiller national met de l'huile dans les rouages

Lorsqu'un collaborateur du Centre suisse apprit que la poste de «son» quartier à Zurich devait être rénovée, le Centre fit opposition, par précaution, contre le projet de transformation. Son but n'était pas seulement d'obtenir une solution satisfaisante à Zurich, mais dans toute la Suisse. Christian Lohr, conseiller national PDC de Thurgovie et lui-même astreint au fauteuil roulant, apporta son soutien à cet objectif. Il demanda au Conseil fédéral des renseignements sur les plans de rénovation de la Poste, ce qui mit de l'huile dans les discussions.

Le Centre teste un nouveau prototype

Là-dessus les médias s'en mêlèrent et soudain tout avança (cf. article de Blick du 12/12/2013 «La Poste chicane les handicapés»). Rapidement on chercha une solution pour un guichet convenant aux fauteuils roulants, ainsi qu'un lecteur de carte électronique et un module pour les signatures. Les experts du Centre apportèrent leurs connaissances techniques et purent tester le prototype. Selon le slogan «rien pour nous sans nous», autrement dit ne pas faire de plans sans consulter des



Beni Rüdüsühli (technicien du Centre suisse) au guichet postal à Othmarsingen, trop haut pour les fauteuilles. Photo: Centre suisse

personnes concernées, le Centre a demandé la collaboration de personnes atteintes de différents handicaps. Les données proches de l'expérience pratique ont permis l'élaboration d'un guichet méritant vraiment la désignation de «adapté aux fauteuils roulants». En outre, les personnes plus petites que la moyenne en profitent également.

Tout est bien qui finit bien

Rétrospectivement, on peut affirmer que pour les organisations de handicapés comme pour la Poste il aurait mieux valu attaquer à fond le problème dès 2010. Mais même les longues histoires peuvent avoir une fin heureuse: la Poste a compris qu'elle devait respecter la LHand. Elle a promis d'installer le nouveau guichet à partir du 1er juillet 2014 lors de toutes les rénovations et d'en proposer au moins un dans chaque bureau de poste. Entre-temps le Centre a naturellement retiré son recours.

On fêtera bientôt l'inauguration et le premier client en fauteuil roulant pourra régler de manière autonome ce qu'il doit faire à la poste. Au moment d'imprimer ce bulletin, nous ne connaissons pas encore le bureau postal concerné.

Andrea Holenstein

Le tigre de papier a reçu des dents

Commentaire de Joe Manser

A 17 ans j'ai espéré pour la première fois des guichets adaptés dans les PTT de l'époque: le 12 novembre 1970 le Conseil fédéral promulga les premières directives préconisant que les entreprises fédérales puissent être aussi utilisées par des clients handicapés. Le cahier des charges des constructions des PTT, en décembre 1980, insista: les bureaux de poste doivent être accessibles en fauteuil roulant. De plus, toutes les lois cantonales sur la construction exigent, depuis le milieu des années 90, que les bâtiments ouverts au public soient sans obstacles. Enfin 2004 vit l'entrée en vigueur de la LHand qui concrétisa l'exigence d'égalité contenue dans la constitution fédérale, notamment pour les entreprises proches de la Confédération, telles que la Poste, les CFF, l'EPF, etc.

Jusque là tout va bien. Mais malgré toutes ces prescriptions – la première date de plus de quarante ans – jusque récemment ce n'était pas encore évident pour la Poste d'accueillir normalement les clients en fauteuil roulant. Ce n'est que depuis les possibilités de recours données par la LHand et l'intervention du conseiller national Lohr, que le tigre de papier a enfin reçu des dents: même les clients en fauteuil roulant – tels que moi – peuvent à partir de 2014 utiliser comme tout le monde le Service public des bureaux de poste, nouveaux ou rénovés.

Qualités requises des guichets adaptés:

- La LHand exige de la Confédération, des cantons et des communes, qu'ils aménagent de manière adaptée aux handicapés les bâtiments ouverts au public ainsi que les transports publics.
- Co-financée par la Confédération, la Poste a un engagement spécial selon la LHand. Le droit fédéral prévoit pour les entreprises proches de la Confédération qu'elles appliquent la norme SIA 500.
- L'article 7.4.1 de la norme SIA 500 prévoit que, côté clients, l'un au moins des plans de travail, guichets ou terminaux doit satisfaire aux exigences de cet article (notamment utilisation en position assise).
- L'utilisation, ou la participation aux objectifs d'un bâtiment, implique la possibilité d'utiliser à la poste les prestations offertes et d'accomplir toutes les activités habituelles. Il s'agit par exemple de l'utilisation des cartes de paiement et des modules de signature (prestation de signature électronique) ou la présence à une hauteur adaptée aux fauteuils roulants d'un plan d'écriture pour signer un formulaire.

Comment construire de manière adaptée aux malentendants

aho. En janvier 2014 parurent en allemand les nouvelles directives sur la «Construction adaptée aux malentendants», accompagnées le 31 janvier d'une rencontre professionnelle à l'université de Zurich. En complément à la norme SIA 500, une lacune put ainsi être comblée.

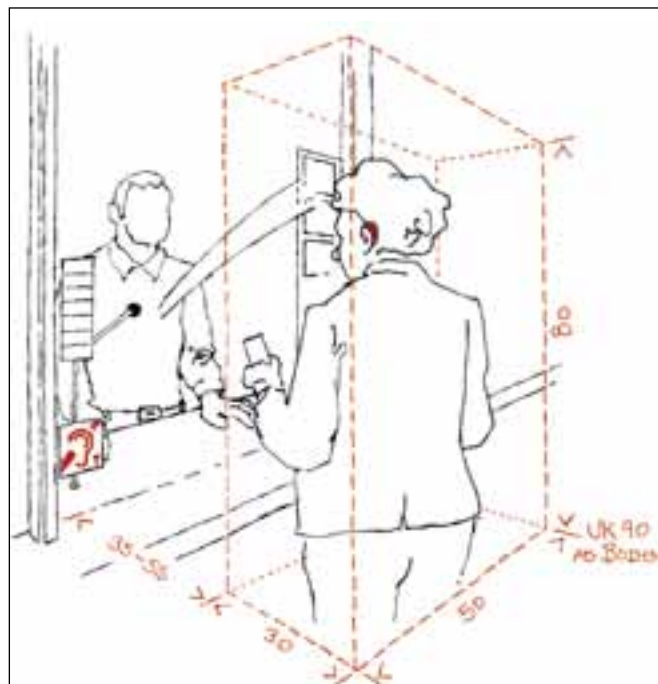
«Je ne m'étais encore pas occupée du sujet de la construction adaptée aux malentendants», reconnaît Dorothe Pottgiesser, architecte et créatrice de projets au Tertianum SA. Les connaissances transmises dans les directives et lors de la réunion du 31 janvier à Zurich, lui furent donc très utiles. «L'adaptabilité aux personnes âgées est un thème central dans notre entreprise. Dans les nouveaux projets je pourrai maintenant introduire des éléments de construction adaptée aux malentendants.»

Cet avis est partagé par Daniel Dittli de la société Drost et Dittli Architekten. Il veut surtout savoir comment les personnes intéressées ressentent les problèmes et comment les créateurs des plans peuvent améliorer la situation par une architecture conforme à leurs besoins. Karin Züst, monitrice des étudiants avec et sans handicap à l'Ecole Polytechnique de Zurich, est aussi satisfaite des connaissances nouvellement acquises sur la construction adaptée aux malentendants. «Maintenant que je connais les installations nécessaires, je peux mieux conseiller les étudiants malentendants et trouver avec le service d'intendance les solutions techniques adaptées.»

Prescriptions concernant la construction adaptée aux malentendants

Les personnes ayant un handicap auditif ne doivent pas être exclues de la société, ainsi que le prescrit la Loi sur l'égalité des handicapés (LHand). Se basant sur ce principe, la norme SIA 500 a dressé un catalogue des qualités requises minimales qui doivent être appliquées dans les constructions.

Les nouvelles directives prescrites par la «Construction adaptée aux malentendants» ont été élaborées par le Centre



Guichet avec installation d'écoute à induction. Les dessins permettent de voir les éléments de mise en place. *Illustration: Ursus/Grafik*

suisse avec la commission technique de la construction adaptée aux malentendants. Elles ont été présentées lors de la réunion professionnelle du 31 janvier à l'Université de Zurich. Elles complètent la norme SIA 500 et englobent tous les sujets importants pour une architecture adaptée aux malentendants, à commencer par le «principe des deux sens», puis les textes juridiques en Suisse, elles présentent l'aménagement des locaux extérieurs et intérieurs, l'utilisation de la lumière et les éléments essentiels de l'acoustique, ainsi que les exigences en matière de sonorisation et d'installations de communication.

Au cours des prochains mois, le document «Construction adaptée aux malentendants» sera traduit en français. Une réunion professionnelle sur ce thème est prévue en Suisse romande en 2015.

6 Bases techniques pour la construction adaptée aux malentendants et sourds

1. Disposition spatiale simple des constructions et installations
2. Principe des deux sens: informations visuelles et acoustiques
3. Conditions d'éclairage idéales
4. Acoustique des salles optimale
5. Installations de sonorisation permettant une bonne intelligibilité de la parole
6. Installations d'écoute pour les personnes portant un appareil auditif ou un implant

Mobile et disponible pour tous: le ToiCap Cerebral

aho. Pour mettre au point un WC mobile, répondant au principe du «design for all», il est judicieux de faire appel dès le début à des experts et à des personnes concernées. On est alors sûr que le projet tiendra ses promesses.

Qu'il s'agisse d'une fête de village ou d'une manifestation sportive, les toilettes mobiles sont indispensables. Le «petit coin» doit être non seulement facile à transporter et à installer, mais aussi être accessible à tous, notamment aux personnes en fauteuil roulant. Promouvoir un «petit endroit» utile pour tous est le but de la Fondation Cerebral. En collaboration avec les spécialistes de WC Toi-Toi, elle chargea la société Vaterlaus Composites de Zurich, d'élaborer des toilettes mobiles sans obstacle (ToiCap Cerebral) avec table à langer intégrée.

Garantir un transfert sûr

Sous le nom de ToiCap Cerebral, ces toilettes virent le jour il y a quelque temps. Mais bientôt diverses critiques furent adressées au Centre. Lors de la demande suivante de permis de construire temporaire, le ToiCap fut examiné sous la loupe et les experts constatèrent que, malgré toute la bonne volonté, les prescriptions de la norme SIA 500 et de la Loi sur l'égalité des handicapés n'avaient pas été respectées. En outre, l'installation n'était pas pratique: le siège était au-milieu de la pièce, ce qui faisait perdre un précieux espace. La forme malcommode du siège rendait difficile le transfert entre le fauteuil roulant et le siège du WC, ce qui doit être possible sans utilisation des jambes.

Par précaution le Centre fit alors opposition. Les responsables reconnurent les défauts et trouvèrent rapidement une meilleure solution. Le siège repoussé dans le coin de la cabine (voir Variante 2) permet à des personnes ayant de grands fauteuils électriques d'utiliser l'espace ainsi dégagé. Et un transfert sûr est désormais possible grâce aux barres de soutien et à l'emplacement optimal du siège.

Le modèle ToiCap Cerebral amélioré et répondant à la norme SIA 500 sera disponible durant le second semestre 2014.

Accès sans obstacle aux spectacles de plein air

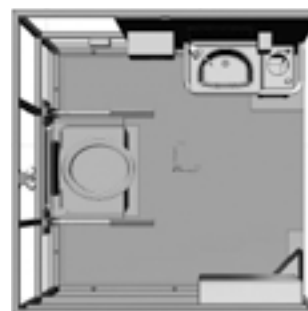
aho. La LHand, Loi sur l'égalité des handicapés, est également applicable pour les manifestations publiques temporaires (fêtes en extérieur, expositions, manifestations sportives etc...). La notion de «bâtiments et installations» recouvre dans la loi les locaux et installations durables comme ceux qui sont provisoires. Cela peut être des baraques, tentes, conteneurs et autres installations mobiles (LHand art.2, let b). Ce peut être aussi des infrastructures telles que des toilettes.

- On trouvera des renseignements ainsi que des tuyaux et le savoir-faire nécessaire pour la mise en œuvre pratique auprès des Services de consultation cantonaux pour la construction sans obstacle: www.construction-adaptée.ch, rubrique Services de consultation.

- Les toilettes ToiCap Cerebral mobiles et sans obstacle peuvent être louées auprès de www.cerebral.ch ou www.toitoy.ch



Grâce au nouvel aménagement il y a maintenant assez de place pour des utilisateurs de fauteuil roulant électrique. *Photo: aho*



Variante 1: Peu de place.
Plan: mis à disp.



Variante 2: Assez de place.
Plan: mis à disp.

Les sols dans les institutions de soin

Lors de la planification des revêtements de sols dans les institutions de soin et homes médicalisés, les responsables sont souvent confrontés à un important défi: créer une atmosphère chaleureuse avec un revêtement solide, facile à entretenir et si possible sans jointures.

Dans les unités de soins et les appartements de soins décentralisés, qu'il s'agisse alors d'une partie d'un centre de soins ou d'une unité partiellement autonome dans un immeuble, l'atmosphère et la qualité des matériaux ont une très grande valeur. Les parquets répondraient en principe idéalement aux deux exigences. Mais ils ne peuvent être utilisés non traités ni encaustiqués, leur surface n'étant pas étanche. Les parquets laqués ne sont pas assez antidérapants et leur surface étant réfléchissante, ils ne conviennent pas non plus.

Des méthodes modernes de traitement des surfaces comme le système Durrer permettent d'unir l'agrément de l'habitat, la résistance du sol et la facilité d'entretien. Le traitement de la surface améliore nettement la résistance du sol aux taches de toute sorte ainsi qu'à la pénétration des liquides. En outre, il augmente la qualité antidérapage du revêtement. Il est donc possible d'utiliser des parquets (ou toute autre surface sensible et rainurée) même dans les établissements de soins ou dans les groupes de logements de personnes atteintes de démence.

Felix Bohn



Des sols confortables et résistants grâce à un traitement spécial de la surface.

Photo: Durrer Systems

Durrer Systems
8700 Küsnacht ZH
044 911 07 15
www.durrer-systems.com



L'auberge de jeunesse de Stein am Rhein, construite il y a 50 ans, est accessible sans obstacle depuis avril 2014. *Photo: Fondation Denk an mich*

Plus d'obstacles dans les auberges de jeunesse

Depuis 2008 les auberges de jeunesse suisses ont commencé à rénover et aménager sans obstacle leurs quelque 50 établissements. En 2011, le contact avec la fondation «Denk an mich» (Loisirs et vacances pour personnes handicapées) fut établi par l'entremise du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés. Les auberges de jeunesse et la fondation Denk an mich, conseillés par les experts du Centre et soutenus par le Bureau fédéral de l'égalité, mirent alors au point le projet «Vacances – accessibles à tous». Le but de ce projet est de rendre accessible sans obstacle l'ensemble de l'offre des auberges de jeunesse suisses – depuis les informations sur le site Internet jusqu'aux bâtiments et leur gestion. La sensibilisation des collaborateurs fait partie de ce projet qui doit durer trois ans et devrait avoir un effet d'exemple pour le tourisme suisse. Le site www.youthhostels.ch permet de manière détaillée de savoir quelles auberges de jeunesse sont déjà sans obstacle ou le sont partiellement.

Guide «Aires de jeux pour tous» en italien

En février 2013 parut le guide «Aires de jeux pour tous» en allemand et en français, en collaboration avec la fondation «Denk an mich» et l'association Pro Juventute du canton de Zurich. Le Centre suisse, avec ses connaissances spécialisées, apporta son soutien au projet ainsi qu'à la mise au point de la brochure. Entre-temps une version italienne est parue, disponible auprès de la fondation «Denk an mich», Case postale, 8042 Zurich, ou téléphone 044 366 13 13. Informations: www.denkanmich.ch ou www.hindernisfrei-bauen.ch



Balanoire pour tous.

Formation continue «Construction sans obstacle»

Cours d'introduction à la construction sans obstacle 25/26 septembre 2014, 9h30 - 17h00 à Zurich

Ce cours d'introduction de deux jours transmet les connaissances de base essentielles de la construction sans obstacle. Il sera donné en allemand et concerne surtout l'activité pratique des planificateurs, des autorités et des personnes intéressées par le sujet.

Direction du cours: Bernhard Rüdisüli, Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, Zurich et Eric Bertels, Bureau de la construction sans obstacle, Riehen BL

Autres intervenants:

- Nadja Herz, avocate en droit de la construction, Zurich
- Patrick Röösl, architecte FH/SIA, commission technique de la construction adaptée aux malentendants, Baar
- Marc Fehlmann, commission technique suisse de la construction adaptée aux malvoyants, Wabern

Prix du cours pour les deux jours: CHF 450.–, Bienfaiteurs du Centre suisse: CHF 250.–, Remise d'une documentation détaillée y compris la norme SIA 500

Cours «Construction sans obstacle pour les autorités du domaine de la construction» 24 octobre 2014, 09h15 – 17h00 à Zurich

Ce cours d'une journée s'adresse aux autorités du domaine de la construction et aux personnes chargées de l'application des prescriptions légales concernant la construction sans obstacle. Le cours est dispensé en allemand.

Direction du cours: Bernhard Rüdisüli, Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, Zurich et Eric Bertels, Bureau de la construction sans obstacle, Riehen BL

Intervenante: Nadja Herz, avocate en droit de la construction

Prix du cours: CHF 350.– Bienfaiteurs: CHF 200.–

Indications: Nous cherchons un(e) responsable pouvant donner les cours d'introduction en français. Si vous êtes intéressés, veuillez contacter M. Joe Manser: manser@hindernisfrei-bauen.ch, téléphone 044 299 97 97.

Renforcement de l'équipe du Centre

ma. Ces dernières années les demandes dans le domaine de la communication ont augmenté. Le départ à la retraite de Jürgen Liebau ayant libéré un emploi à temps partiel, le Centre prit cette occasion pour renforcer le secteur de la communication. Depuis le début 2013, Andrea Holenstein complète l'équipe en tant que responsable de la communication. Elle a travaillé au début en tant que journaliste, puis pendant environ 20 ans dans la communication stratégique et opérationnelle, notamment dans les services de transport Sihltal Zurich Uetliberg, à la Coop et au Département des constructions de la ville de Zurich. En 2012, elle a obtenu le Executive Master of Science in Communications Management à l'université de Lugano (TI). Andrea Holenstein est responsable au Centre de la communication interne et externe et de la coordination du domaine «Construction adaptée aux malentendants».



Andrea Holenstein Photo: J. Haller

Normes et directives - qu'est-ce qui est nouveau?

Nouvelle norme VSS SN 640 075 en préparation

La nouvelle norme pour l'espace public routier est dans la phase finale de rédaction. Sa publication est prévue pour l'automne ou l'hiver 2014.

Nouvelle directive éclairage intérieur

Le groupe spécialisé «éclairage intérieur» de l'Association suisse pour l'éclairage (SLG) a mis au point la directive SLG 104: 2014 f «Eclairage adapté aux personnes âgées et malvoyantes dans les locaux intérieurs». Felix Bohn, en tant que représentant du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, a transmis ses connaissances techniques au groupe d'experts. La nouvelle directive est disponible en français sous www.slg.ch/fr/.

Compléments de la norme SIA 500

Corrections et précisions de la norme SIA 500 «Constructions sans obstacles» paraissent régulièrement, la dernière fois en français le 1er/10/2013. On peut télécharger gratuitement les compléments sous www.sia.ch/correctifs

La norme SIA 500 en italien

Depuis peu, la norme SIA 500 «Constructions sans obstacles» est disponible aussi en italien: www.sia.ch et coûte 180 francs auprès de la SIA.